

# SYNAMAG



## Focus

La protection auditive  
au travail

2

## Événement

Flash-back sur  
Expoprotection 2022

7

## Réglementation

16

## Infos SYNAMAP

18

## En pratique

22

## Produits

23

## En bref

31

## La protection auditive au travail

Petit rappel pour vous mettre la puce à l'oreille !

Le bruit représente une nuisance majeure dans le milieu professionnel et a des conséquences sur la santé des salariés. Des moyens existent pour limiter l'exposition des travailleurs aux nuisances sonores. Lorsque les mesures collectives de lutte contre le bruit ne sont pas suffisantes pour protéger efficacement les travailleurs, l'utilisation des équipements de protection individuelle est indispensable. Mais comment choisir sa protection auditive ? On vous dit tout...

# L'exposition au bruit : risques et prévention

Risque majeur dans le milieu professionnel, le bruit représente une nuisance qui génère des atteintes auditives, qui peuvent mener jusqu'à la surdité, conséquence irréversible sur la santé du salarié. Le bruit peut provoquer de la fatigue et du stress. Le bruit peut aussi nuire à la concentration et favoriser la survenue d'accidents du travail.

Il est donc indispensable de bien comprendre la notion de bruit, d'évaluer et maîtriser ce risque, de mettre en place un plan de prévention efficace et de proposer des solutions de protection adaptées.

## Notion de bruit

Dans la protection auditive, tout commence par la notion de "bruit".

Le son est une vibration qui se propage dans un milieu sous la forme d'une onde. Quant au bruit, il désigne les sons qui ont un effet contraignant sur l'environnement ou nocif pour la santé.

Rappelons qu'un son se caractérise par différentes données physiques :

- La fréquence, mesurée en hertz (Hz), détermine le nombre de vibrations par seconde et permet de qualifier les sons graves (fréquence faible) et les sons aigus (fréquence élevée). Le champ auditif de l'homme s'étend de 20 Hz à 20 000 Hz.

- L'intensité, exprimée en décibel (dB), est l'amplitude du niveau de pression sonore.

- La durée, qui détermine la longueur du son, peut se qualifier en 3 types : les sons continus (chute d'eau), intermittents ou impulsionnels (déflagration d'une arme à feu).

Nos oreilles sont constamment soumises à des stimulations et les dommages causés par le bruit sont irréversibles.

## Mesure du bruit

La mesure du niveau de bruit permet de déterminer le niveau d'atténuation requis pour se conformer à la réglementation.

La directive Bruit 2003/10/CE précise qu'il faut évaluer les risques liés au bruit et mesurer les niveaux auxquels sont exposés les travailleurs.

Cette directive précise les seuils de référence et les actions à déclencher suite à ces mesures :

1<sup>er</sup> niveau : 80 dB(A) (8 heures) / 135 dB(C) (en crête)

- Mise à disposition de protecteurs auditifs
- Formation / information du personnel

2<sup>ème</sup> niveau : 85 dB(A) (8 heures) / 137 dB(C) (en crête)

- Programme de prévention collective
- Port obligatoire de protecteurs auditifs

3<sup>ème</sup> niveau : Définition d'une Valeur limite d'exposition

- 87dB(A) : niveau maximum permis à l'intérieur de l'oreille protégée
- 140 dB(C) : Niveau maximum en crête

Le mesurage normalisé est obligatoire lorsque les seuils d'actions réglementaires sont susceptibles d'être atteints.

Il est répété tous les 5 ans au minimum et est réputé conforme s'il est fait suivant l'ISO 9612.

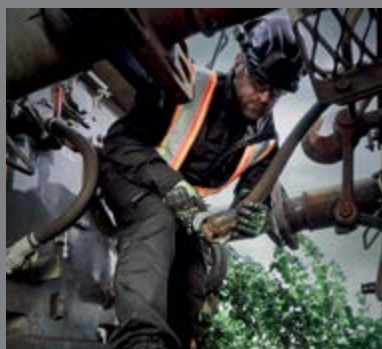
## Infos sur le bruit...

### Echelle de bruit

Types de bruit	dBA	Sensation
	0	Seuil
Bruissements de feuilles	15	
Chuchotements	30	
Bureau isolé	45	Calme
Conversation normale	60	
Restaurant bruyant	70	Supportable
Ensemble de bureau	75	
Camion	80	Bruyant
Atelier machine	90	
Moteur explosion	95	Difficilement supportable
Marteau piqueur	100	
Boîte de nuit	105	
Avertisseur sonore	120	Douleur

### Pathologies liées au bruit

- Acouphènes
- Difficultés de concentration
- Epuisement
- Maux de tête
- Pression sanguine accrue
- Problèmes de circulation
- Problèmes gastriques
- Stress
- Troubles du sommeil



### Précision

#### La fatigue auditive, ça existe !

**Ce n'est pas un mythe, les oreilles se fatiguent.**

En cas de bruit trop fort ou prolongé, surviennent des symptômes désagréables (bourdonnements, sensation d'oreilles bouchées). Tous les bruits à partir de 80 dB peuvent endommager les cellules ciliées et provoquer une fatigue auditive.

**Le capital auditif ne se renouvelle pas.**

La fatigue auditive peut provoquer une surdité progressive et insidieuse si elle est trop répétitive.

**Adopter les bons réflexes.** Il faut reposer ses oreilles (durée recommandée environ égale à deux fois le temps d'exposition au bruit) et porter des protections auditives adaptées !

# Prévention : les outils de l'INRS pour évaluer et prévenir les risques liés au bruit

Pour aider les entreprises à prévenir les risques liés au bruit, l'INRS propose de nombreux logiciels et outils téléchargeables. Voici quelques exemples...

## Base de données

### Techniques de réduction du bruit en entreprise

La base de données Techniques de réduction du bruit en entreprise présente des exemples de solutions concrètes ayant permis de réduire l'exposition au bruit des salariés.

Chaque fiche correspond à une application industrielle réelle mise en œuvre dans le cadre des actions suivies par les centres de mesures physiques des services prévention des Carsat et de la Cramif. Simples et concis, les exemples choisis illustrent les différents types d'actions possibles et montrent leur application dans divers contextes industriels. Chaque fiche détaille le gain obtenu - en comparant des niveaux de bruit avant et après réalisation des travaux - ainsi que les avantages et les inconvénients de l'action mise en œuvre.

Pour toute demande de renseignements complémentaires sur une technique de réduction du bruit en entreprise, vous pouvez contacter [info@inrs.fr](mailto:info@inrs.fr) en mentionnant le nom de la base de données et le numéro de la fiche concernée.

## Logiciels

### Estimer l'exposition quotidienne

Calculatrice au format Excel permettant d'estimer le niveau global d'exposition sur une journée de travail à partir de chaque phase d'exposition. Elle permet également d'identifier rapidement les phases ou les tâches qui apportent une contribution majeure dans le bilan quotidien.

> [Accéder à l'outil](#)

### Calculatrice ISO 9612

Calculatrice au format Excel, permettant d'effectuer les calculs requis par la norme NF EN ISO 9612:2009 "Détermination de l'exposition au bruit en milieu de travail - Méthode d'expertise" pour trois stratégies de mesure.

> [Accéder à l'outil](#)

### Estimation de la protection réelle des PICB

Calculatrice au format Excel, permettant d'estimer les valeurs de protection réelles des protecteurs individuels contre le bruit, en prenant aussi en compte le niveau de formation des salariés à leur utilisation.

> [Accéder à l'outil](#)

## Outils

### Depliant "Moins fort le bruit"

Ce dépliant détaille les dangers liés au bruit au travail, explique comment agir quand le bruit devient une gêne et liste les mesures de prévention.

> [Accéder au document](#)

### Brochure "Evaluer et mesurer l'exposition professionnelle au bruit"

Ce guide est un document de référence pour évaluer et mesurer le risque lié à l'exposition au bruit au travail.

> [Accéder au document](#)

### Affiches "Moins fort le bruit"

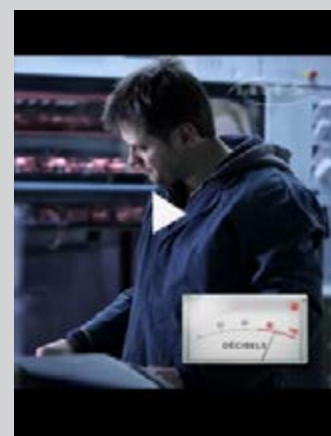
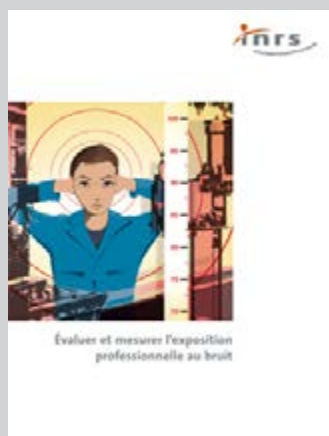
L'INRS propose une série de sept affiches et trois autocollants pour sensibiliser les salariés aux risques liés au bruit au travail.

> [Accéder aux affiches](#)

### Vidéo "Tout comprendre sur... le bruit"

Cette vidéo permet de découvrir en quelques minutes tout ce qu'il faut savoir sur le bruit au travail.

> [Accéder à la vidéo](#)



# Le contexte réglementaire

La **directive Bruit 2003/10/CE** précise qu'il faut évaluer les risques liés au bruit et mesurer les niveaux auxquels sont exposés les travailleurs.

Cette directive précise les seuils de référence et les actions à déclencher suite à ces mesures :

## 1<sup>er</sup> niveau : 80 dB(A) (8 heures) / 135 dB(C) (en crête)



- Mise à disposition de protecteurs auditifs
- Formation / information du personnel

## 2<sup>ème</sup> niveau : 80 dB(A) (8 heures) / 137 dB(C) (en crête)



- Programme de prévention collective
- Port obligatoire de protecteurs auditifs

## 3<sup>ème</sup> niveau : Définition d'une Valeur limite d'exposition



- 87dB(A) : niveau max. permis à l'intérieur de l'oreille protégée
- 140 dB(C) : Niveau max. en crête

Le **règlement 2016/425** : Conception des EPI, définit les obligations du Responsable de la mise sur le marché.

Les normes qui donnent présomption de conformité au règlement concernant les protections individuelles contre le bruit (PICB) sont :

EN 352-1 : PICB - Exigences générales - Partie 1 : Serre-tête

EN 352-2 : PICB - Exigences générales - Partie 2 : Bouchons d'oreille

EN 352-3 : PICB - Exigences générales - Partie 3 : serre tête montés sur casque de protection pour l'industrie

EN 352-4 : PICB - Exigences de sécurité et essais - Partie 4 : serre-tête à atténuation dépendante du niveau

EN 352-5 : PICB - Exigences de sécurité et essais - Partie 5 : serre-tête à atténuation active du bruit

EN 352-6 : PICB - Exigences de sécurité et essais - Partie 6 : serre-tête avec entrée audio-électrique

EN 352-7 : PICB - Exigences de sécurité et essais - Partie 7 : bouchons d'oreilles à atténuation dépendante du niveau

EN352-8 : PICB - Exigences de sécurité et essais - Partie 8 : Serre-tête avec entrée audio pour le divertissement

EN352-9 : PICB - Exigences de sécurité et essais - Partie 9 : bouchons d'oreilles avec entrée audio-électrique

EN352-10 : PICB - Exigences de sécurité et essais - Partie 10 : bouchons d'oreille avec entrée audio pour le divertissement

## Focus sur :

### La nouvelle norme EN 352-2:2020

*Protecteurs individuels contre le bruit - Exigences générales - Partie 2 : Bouchons d'oreille*

La norme EN 352-2:2020, adoptée par le CEN (Comité Européen de Normalisation) le 24 février 2020, remplace l'EN 352-2:2002.

Cette norme établit les exigences pour les dispositifs individuels de protection contre le bruit au regard du Règlement (UE) 2016/425 relatif aux équipements de protection individuelle.

Elle fixe à un niveau minimal spécifié, mesuré conformément à l'EN ISO 4869-1, l'affaiblissement acoustique que les protecteurs doivent garantir. En exigeant en outre une déclaration de l'affaiblissement acoustique mesuré, elle permet de choisir les protecteurs adéquats suivant la pratique établie, en fonction des besoins individuels.

**Les méthodes d'essai** relatives à ces exigences pour tous les types de protecteurs contre le bruit sont décrites dans les normes suivantes :

EN 13819-1, Protecteurs individuels contre le bruit - Essais - Partie 1 : Méthodes d'essai physique

EN 13819-2, Protecteurs individuels contre le bruit - Essais - Partie 2 : Méthodes d'essai acoustique

EN 13819-3, Protecteurs individuels contre le bruit - Essais - Partie 3 : Méthodes d'essais acoustiques supplémentaires

### Produits concernés

Les exigences de la norme EN 352-2 se rapportent avant tout aux performances physiques et acoustiques des bouchons d'oreille. Elle traite des bouchons d'oreille jetables, réutilisables, moulés individuels et reliés par un arceau.

### Domaine d'application

La norme EN352-2 établit les exigences en matière de construction, de conception, de performances et de marquage des bouchons d'oreille, mesuré conformément à l'EN ISO 4869-1:2018.

Elle s'applique aux bouchons d'oreille conçus pour des utilisateurs capables de suivre les instructions fournies, de comprendre les risques associés, de porter les bouchons d'oreille correctement et de fournir des commentaires sur leurs performances.

Dans les exigences spécifiées, les aspects ergonomiques sont abordés par la prise en compte de l'interaction entre l'utilisateur, l'équipement et, quand cela est possible, l'environnement de travail dans lequel l'équipement est susceptible d'être utilisé.

### Secteurs concernés

Les bouchons d'oreilles sont obligatoires en cas :

- d'exposition quotidienne à un bruit d'au moins 81 décibels pour une période de référence de 8 heures,
- d'exposition à un bruit supérieur à 85 décibels

La norme EN 352-2 concerne les secteurs d'activité suivants :

- Secteurs industriels : métallurgie, chaînes de montage...
- Secteur agricole : les tracteurs peuvent atteindre 120 dB
- Bâtiment et travaux publics : 2eme secteur après la métallurgie avec le plus de surdité professionnelle
- Métiers du spectacle



“ Existe-t-il une protection auditive qui bloque le son à 100 % ?

Oui, mais est-ce vraiment sûr ?

Les travailleurs qui ne peuvent pas entendre le signal d'avertissement d'un camion ou d'une pièce d'équipement lourd se dirigeant vers eux peuvent être en danger.

Les travailleurs qui n'entendent pas et ne peuvent donc pas communiquer efficacement avec leurs collègues sont également plus susceptibles de commettre des erreurs et se sentent plus isolés au travail.

La surprotection est un problème bien réel. Il n'est donc pas question de se contenter de choisir la protection auditive ayant le SNR le plus élevé. ”

Source Honeywell

## Les différents types de protection

Pour une prévention des risques efficace, il faut bien choisir le protecteur anti-bruit !

Tout d'abord, il doit être dimensionné par rapport au niveau de bruit : atténuation suffisante, pas de surprotection.

Ensuite, il doit être adapté à l'activité : ne pas dégrader la communication, garantir la communication, entendre les signaux de danger et prendre en compte l'environnement (poussières, chaleur, produits chimiques, stockage...).

Enfin, il doit être conforme aux exigences de l'utilisateur : confort, facilité de mise en place et compatibilité avec les autres EPI.

Mais attention, le choix de l'EPI est réputé conforme seulement en cas d'application de l'EN 24869-2 (1995) pour les bruits continus et de l'EN 458 Annexe B (2005) pour les bruits impulsionnels.

Il existe plusieurs types de protection auditive, chacun ayant ses avantages et ses inconvénients.

- Les bouchons à rouler : usage unique, facilité d'utilisation avec d'autres EPI mais peu de confort, efficacité réduite en cas de mauvaise insertion.
- Les bouchons à tige : réutilisables, facilité d'utilisation avec d'autres EPI, large plage d'atténuation mais peu de confort, efficacité réduite en cas de mauvaise insertion.
- Les bouchons moulés : confort élevé, réutilisables, communication aisée, protège sans isoler des bruits de l'entourage, facilité d'utilisation avec d'autres EPI mais prise d'empreinte à organiser et difficile d'équiper le personnel CDD et intérim.
- Les arceaux antibruit : embouts renouvelables, bonne hygiène, mise en place facile mais niveau d'atténuation faible.
- Les casques et coquilles : adaptés aux oreilles sensibles, mise en place facile mais problème de confort, communication

difficile et peu compatible avec le port de lunettes.

- Les solutions communicantes : garantissent la communication et large gamme d'atténuation.

*"Le marquage CE et la certification EN 352 sont des repères indispensables pour la sélection de protections individuelles contre le bruit conformes aux exigences en vigueur"*



## Précautions d'emploi

- **Porter correctement les protections !** L'équipement doit être bien mis en place pour offrir le maximum d'efficacité et de confort.
- **Porter continuellement les protections** dans tous les environnements où les niveaux de bruit sont nocifs.
- **Entretenir les protections individuelles contre le bruit** régulièrement et suivant les instructions du fabricant de façon à ne pas altérer leurs performances.
- **Renouveler les protections** suivant les instructions fournies par le fabricant. Respecter l'usage unique pour les bouchons non-réutilisables, une durée de vie moyenne de 4 ans pour les protections sur-mesure, changer régulièrement les coussinets des casques, etc.

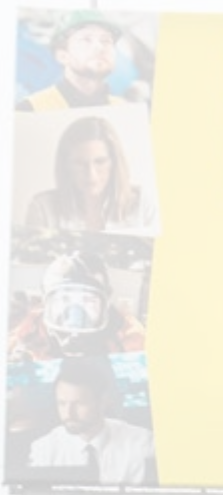


## Flash-back sur Expoprotection 2022

L'innovation EPI à l'honneur !

Expoprotection, le salon international de la prévention et de la maîtrise des risques, s'est tenu du 15 au 17 novembre, après une pause de quatre années liées à la crise du COVID 19.

Ce rendez-vous incontournable a plus que jamais démontré son importance en termes de business, d'innovations, de contenu et de rayonnement des acteurs du secteur de la prévention des risques, au niveau national et international.



Expoprotection 2022 a accueilli 16 500 visites sur les trois jours, représentant près de 14 000 visiteurs uniques venus d'une centaine de pays.

Cet événement a permis à toute la profession de se retrouver autour d'une offre exposants unique en France et d'une audience de donneurs d'ordres caractérisée par la forte proportion de décideurs et responsables : 71% des visiteurs sont en effet Chef d'entreprise/Directeur - Chef de Service/Ingénieur ou Cadre tandis que 74% des visiteurs sont décideurs ou prescripteurs dans les processus de sélection et d'achat de solutions.

*"Cette édition 2022, qui s'est déroulée dans un contexte global difficile et incertain, a marqué, d'une part, le redémarrage d'Expoprotection après quatre années en sommeil, mais aussi une nouvelle étape pour les métiers de la prévention et de la gestion des risques. Les évolutions sont radicales depuis quatre ans que ce soit sur le plan technique, sociétal, géopolitique ou dans les modes d'organisation des entreprises. Elles fixent de nouvelles règles du jeu en matière de risques, de solutions, de réglementation et elles imposent une nouvelle approche et de nouvelles compétences pour tous les acteurs impliqués. Assister au hacking en direct d'un système de vidéosurveillance ou découvrir comment les EPI connectés deviennent des solutions actives de prévention en Santé et Sécurité au Travail sont deux exemples frappants de ces évolutions radicales, parmi des dizaines illustrées au salon." Jean-François Sol Dourdin - Expoprotection*

Expoprotection 2022 a, de nouveau, été une opportunité sans équivalent en France de découvrir et tester les tendances et nouveautés du marché, de rencontrer des experts de haut niveau et de recruter ses fournisseurs et solutions pour mettre en oeuvre une stratégie de maîtrise des risques à la hauteur des nouveaux défis.



## Le pôle SYNAMAP, expertise et innovation EPI

Le salon accorde une grande importance à la présentation des nouveautés et à la mise en avant des dernières tendances du marché. Une aubaine pour les adhérents du SYNAMAP, qui sont des entreprises fortement impliquées dans la recherche et le développement de nouvelles technologies, leur permettant ainsi de présenter leurs nouveaux produits.

Cette année encore, le pôle SYNAMAP était un espace incontournable du salon Expoprotection. Les exposants membres du SYNAMAP ont démontré leur haut niveau d'expertise, la qualité indiscutable de leurs solutions de protection et leur engagement dans la recherche de produits éco-responsables.

Au-delà de la qualité et de la technicité des produits présentés, les efforts réalisés en termes de design, de créativité et de modernité des stands n'ont fait que renforcer davantage leur position d'experts.

La preuve avec ces exemples...

### Kolmi Hopen : Nouvelle gamme pour les environnements contrôlés et salles blanches

Lors de cette édition Expoprotection 2022, Kolmi Hopen - spécialiste de la fabrication d'équipements à usage unique depuis plus de 50 ans - a dévoilé sa toute nouvelle solution de protection complète à usage unique destinée aux environnements contrôlés (ISO 3 / Classe B et plus) et salles blanches. Cette solution complète de la tête aux pieds est le fruit des synergies entre l'expertise de Kolmi Hopen en matière d'équipements de protection des voies respiratoires pour les professionnels de la santé et de l'industrie ; et celle de WeeSafe, société rachetée en septembre 2022, en matière de vêtements de protection industriels contre les risques chimiques.

Face à la croissance des industries équipées de salles blanches, mais aussi pour répondre au besoin d'un approvisionnement sécurisé et d'une qualité toujours plus accrue, le Groupe Kolmi Hopen ainsi que la société WeeSafe rachetée en septembre, propose une solution complète de protection de la tête aux pieds destinée aux environnements contrôlés et salles blanches. Cette solution de protection intégrale a été développée conjointement par les deux entreprises, fusionnant ainsi leurs savoir-faire :

- La nouvelle série de masques dédiés aux salles blanches et environnements contrôlés, ISO air® de Hopen, conçus et fabriqués en France en intégrant des matériaux recyclés.
- La nouvelle gamme de protection du corps WeePro Labo Micromium® Series de WeeSafe, conçue avec la technologie Micromium®.





## Smart Digital Service : L'innovation KEEP CONTROL

### Problématique client

Comment maintenir facilement la conformité d'un EPI ou d'un matériel soumis à un contrôle lorsqu'il est utilisé chez des clients ou sur des chantiers à l'extérieur de l'entreprise ?

Ce qui existe aujourd'hui :

EXCEL : ce n'est pas un outil interactif, il y a un risque d'erreur lors de l'utilisation ou lors du partage d'informations.

ERP du client : souvent complexe pour les utilisateurs et pas adapté aux contraintes des règles de suivi et de contrôle des équipements.

Logiciel dédié : beaucoup de saisie d'informations et des outils différents selon les fabricants !

### Mission

A travers sa solution, Keep Control simplifie le suivi des équipements pour un usage conforme autant pour le porteur concerné, que pour l'employeur responsable.

### Innovation Keep Control

- 1- Expertise de marquages sans contact (RFID / codes 2D) avec une identification commune à tous les équipements, quel que soit les fabricants concernés.
- 2- Logiciel adapté aux différents profils qui interviennent dans le processus d'achat, de gestion, de suivi, d'entretien, d'utilisation et de fin de vie des équipements (plateforme web + un accès mobile avec ou sans application).
- 3- La gestion de l'information accessible à la bonne personne au bon moment.

### Récompense

Keep Control a obtenu **le Trophée d'Argent catégorie Protection**.

*"Nous sommes très heureux d'avoir été choisi par le jury d'Expoprotection ; ce qui concrétise le travail réalisé depuis 3 ans. C'est aussi une reconnaissance à travers nos clients présents lors de l'évènement et une réelle motivation pour continuer à innover en écoutant les besoins de nos clients".*

Rémy PRUD'HOMME, CEO Smart Digital Services



### Témoignage

"Notre participation a été motivée par le changement des habitudes à opérer car les EPI et les outillages sont trop souvent considérés comme des consommables, alors qu'ils sont durables. Il est essentiel d'aider les utilisateurs d'équipements de protections individuelles à mieux comprendre la bonne utilisation de leurs équipements pour un usage plus responsable et durable".



## Mabéo Industries...

... n'allait pas manquer ce grand rendez-vous de la santé et de la sécurité au travail !

Son stand, vitrine de son expertise et de ses nouveautés, a permis de présenter, entre autres, 3 produits phares :

- Le harnais de posture HAPO (fournisseur ERGOSANTE) : issu d'une fabrication française et solidaire au sein d'un atelier de production reconnu Entreprise Adaptée. Cet exosquelette permet de réduire concrètement l'apparition de troubles musculo-squelettiques et assiste les travailleurs en position debout pour limiter les contraintes posturales ou articulaires.
- Le distributeur Mabéobox (fournisseur LANZI) : solution de distribution automatique de consommables qui permet à un salarié, grâce à un badge individuel, de se fournir en équipements de protection individuelle, en accessoires ou en outillage 24h/24 7j/7. Le remplissage est assuré par Mabéo Industries.

- Les vêtements chauds et légers à effet "seconde peau" (fournisseur PAMOTEX) : idéal pour le sport ou le travail en plein air et pour l'habillement en hiver.

Mabéo Industries tient à remercier ses fournisseurs, qui l'ont accompagné sur ce salon :

- Gants : Wondergrip, Ansell et Lebon
- Chaussures : Base, Lemaître
- Vêtements : Lafont, Dupont, Portwest, SIOEN, T2S
- Protection respiratoire : 3M, Honeywell

*"Ce salon a été un vrai succès. Participer à Expoprotection nous a permis d'accueillir, de nouveau, nos clients après quatre années d'interruption et d'échanger sur les dernières évolutions techniques, ainsi que sur les nouveautés écologiques.*

*Cette édition marque l'arrivée de vraies gammes éco-conçues chez nos partenaires", explique Angelo Panzarella, Directeur de marché EPI.*





## Mapa Professional

2022 a marqué le retour de Mapa Professional sur le salon Expo Protection, avec un stand dynamique axé autour de ses innovations.

"Nous avons eu le plaisir de présenter une dizaine de nouveautés toutes autour de la protection des mains qui répondent aux nouveaux besoins du marché" indique Florent Richecœur, Country Sales Director France & Benelux.

- Le gant Ultranitril 410 : nouveau gant alliant protection chimique et coupure, qui associe le nitrile et le PVC, pour une résistance accrue aux acides et un grip optimal. Cette innovation a été développée pour de nombreuses industries et applications.

- La nouvelle gamme Ultra Confort avec une gauge 18 en haute visibilité. Ces gants, en mousse de nitrile, répondent à la norme EN 388 : 2016 avec un niveau coupure de B à D, tout en offrant une excellente dextérité. Une version non coupure est également disponible. Les gants Ultrane 681 & Krytech 692 / 693 / 694 sont tactiles et lavables pour une plus grande durabilité !

En complément, sur le stand Mapa Professional, des gants de protection coupure niveau B étaient présents : les KryTech 609 & 809, de couleur noire, en polyuréthane, certifiés Standard 100 OEKOTEX, lavables et tactiles, offrant un confort et une excellente résistance à l'abrasion.

Mapa Professional présentait également un gant jetable de couleur noire en mix vinyl et nitrile, qui convient à de nombreuses industries et applications.



## Neofeu, des nouveautés bien ancrées !

"Lors de cette nouvelle édition d'Expoprotection, après 4 ans d'absence, nous avons mis en avant notre dernier système antichute mobile sur corde breveté baptisé ASC'O®. Conçu et développé par NEOFEU, celui-ci est assemblé en France à Beauvallon. Ce produit s'adresse aux activités de travaux en hauteur, par exemple sur cordes ou sur toiture. Lors d'Expoprotection, nous avons présenté les premières pièces et celui-ci a remporté un franc succès auprès de nos visiteurs. Nous avons également profité d'Expoprotection pour présenter notre dernier harnais antichute innovant, breveté et exclusif NEOFEU : le PACK&G'O®." Jean-Luc D'ANNA, Directeur Adjoint Neofeu.

ASC'O®, innovant, mais pourquoi ?

C'est son système d'ouverture breveté qui est innovant. Il nécessite plusieurs actions simples pour l'ouvrir, lesquelles permettent de le sécuriser une fois en place. En effet, il utilise un système de levier qui le rend rapide à positionner sur la corde. Il s'utilise sur le cordage Twist 11® et glisse sur la corde sans nécessiter l'intervention de l'utilisateur. Celui-ci peut également travailler à distance de la corde grâce à l'ajout de sangle d'extension NEX.35 ou d'un absorbeur d'énergie ABS'O®40. De même, l'appareil possède un bouton de verrouillage grâce auquel l'utilisateur peut travailler sur une zone les mains libres. Enfin, en cas de chute précipitée, l'appareil se verrouille pour sécuriser l'utilisateur.



## Parade Protection

“ Ce salon Expoprotection est un rendez-vous incontournable et cette édition a ravi l'ensemble de l'équipe Parade. C'est avant tout un moment privilégié d'échange convivial avec nos clients. Nous avons pu leur présenter nos dernières nouveautés, mettre en valeur la diversité de la gamme Parade, et générer des rencontres qualitatives avec de futurs clients. ”

*Véronique PREZELIN,  
Responsable Marketing et Digital, Parade.*



## T2S, la haute visibilité durable !

“ Sur cette édition d'Expoprotection, nous avons présenté notre nouvelle gamme d'EPI éco-conçus LONG LIFE aux Trophées de l'Innovation. Cette collection, certifiée GRS®, conçue à partir de polyester recyclé issu de bouteilles plastique, était également mise en avant sur notre stand. Nous avons également profité de cet événement pour lancer une nouvelle marque pour nos solutions connectées (EPI Très Haute Visibilité et Coactivité engins/piétons), CONNECT2SAFETY®, qui remplace ELEKSEN. ”

Sabrina Gammino,  
Responsable Communication T2S.

### LONG LIFE, une gamme de vêtements haute visibilité durables certifiés GRS®

Pour réduire son impact environnemental et préserver les ressources naturelles, T2S a relevé un nouveau challenge : utiliser des matériaux recyclés pour concevoir ses nouveaux vêtements haute visibilité. Et après de nombreuses heures de recherche et de développement, T2S a réussi son pari et conçu sa nouvelle gamme LONG LIFE.

### Fabriquer des vêtements vertueux pour une consommation DURABLE

T2S a étudié la conception des EPI dans les moindres détails en gardant comme objectif la robustesse.

Pour allonger la durée de vie de ses vêtements haute visibilité, T2S a choisi d'associer du polyester recyclé avec du tissu CORDURA® sur les zones les plus exposées à l'usure.

Cette combinaison fonctionne parfaitement et donne naissance aujourd'hui aux vêtements haute visibilité LONG LIFE certifiés GRS et EN ISO 20471.

> Présentation et fiches produits des EPI  
LONG LIFE

LONG LIFE  
BY T2S





## uvex, une édition 2022 placée sous le signe du développement durable

Le développement durable n'est pas un nouveau sujet pour le groupe uvex, cela a toujours été au cœur de ses préoccupations. La mise en place des procédures au sein de son organisation, notamment au niveau de la production afin de réduire sa consommation d'énergies, a été initiée il y a plus de 15 ans.

### La gamme "planet"

La gamme "planet", présentée sur le salon, se distingue par la prise en compte d'ambitieux objectifs en faveur du développement durable. Elle est composée de lunettes de protection, casques de chantier, gants de protection ainsi que de chaussures de sécurité fabriquées à partir de matériaux recyclés et biosourcés. On y retrouve également une gamme de vêtements 100% compostables certifiés Cradle to Cradle™ niveau Gold.

Lors d'Expoprotection 2022, uvex a pu expliquer ses actions en matière de responsabilité écologique et a exposé sur son stand les matières premières utilisées jusqu'au produit fini. Cela permettait de montrer physiquement ce que cela signifie quand on parle de matière recyclée ou biosourcée.

### Made in uvex. Made in Europe.

Chez uvex les matériaux ne sont pas les seuls à être durables. Pour la production de ses équipements de protection individuelle, uvex mise sur ses propres sites de production situés majoritairement en Europe. Made in uvex. Made in Europe. Cela permet de garantir aussi bien une qualité de produit supérieure que des circuits de distribution courts, réduisant ainsi la pollution de l'environnement par les émissions de CO<sub>2</sub>.

### Traitements lunettes

uvex a présenté sur son stand 3 machines permettant de mesurer l'efficacité de ses traitements.

Grâce à la durabilité des traitements, les lunettes uvex ont une durée de vie allongée, ce qui nécessite de les remplacer moins fréquemment. Cela permet non seulement de faire des économies sur le long terme mais surtout d'économiser des ressources précieuses et réduire les déchets.

### Objectif Planète

OBJECTIF PLANETE, campagne de test produits à grande échelle pour un monde plus durable, a été lancée lors du salon.

Avec OBJECTIF PLANETE, uvex accompagne les entreprises vers l'utilisation d'EPI plus respectueux des enjeux environnementaux et offre ainsi aux entreprises la possibilité de tester gratuitement jusqu'à trois produits.

### Heckel

Expoprotection 2022 aura aussi été l'occasion de présenter son nouveau catalogue de chaussures de sécurité Heckel dans lequel on retrouve pas moins de 20 nouveaux produits.

La mission protecting planet est appliquée et intégrée dans la marque. Ainsi, plus de 60% des produits proposés dans ce catalogue ont au moins un composant fabriqué à partir de matériaux recyclés. On a pu découvrir également les nouvelles baskets de sécurité RUN-R PLANET.

Précisions sur

## La publication du décret relatif au "passeport de prévention"

Les modalités de mise en œuvre du passeport de prévention et de sa mise à disposition de l'employeur ont été définies par décret en date du 29 décembre 2022 (décret n° 2022-1712 au JO du 30).

### **Pour rappel, la loi du 2 août 2021 visant à renforcer la prévention en santé au travail a prévu la création d'un passeport de prévention.**

Ce dernier recense les attestations, certificats et diplômes obtenus par le salarié dans le cadre des formations relatives à la santé et à la sécurité au travail.

Il est renseigné par :

- l'employeur, s'agissant des formations qu'il a pris l'initiative d'organiser ;
- les organismes de formation, s'agissant des formations qu'ils dispensent ;
- le salarié, s'agissant des formations qu'il a suivies de sa propre initiative.

Le passeport de prévention comporte cinq catégories d'informations :

- les données relatives à l'identification de l'employeur ;
- les données relatives à l'identification de l'organisme de formation ;
- les données relatives à l'identification du titulaire du passeport de prévention ;
- les données relatives aux attestations, certificats et diplômes obtenus par le titulaire du passeport de prévention dans le cadre des formations relatives à la santé et à la sécurité au travail ;
- les certificats en santé et sécurité au travail obtenus par le titulaire du passeport de prévention et recensés dans son passeport d'orientation, de formation et de compétences.

**Le passeport de prévention est un outil géré par le salarié.** Le décret précise que le salarié pourra donner son accord pour un accès, total ou partiel, par son employeur, au passeport le concernant, ou lui refuser cet accès. Les modalités de cet accord et les conditions de cet accès seront précisées par un arrêté du ministère du travail.

Pour les formations organisées en externe, le salarié sera informé de l'alimentation de son passeport par les organismes de formation ou de certification par le

biais d'une notification électronique. Ils y porteront notamment les attestations de suivi de formation.

L'entrée en vigueur du passeport de prévention sera progressive. L'ouverture pour les salariés est prévue pour avril 2023 et celle pour les employeurs et la déclaration des données est prévue pour 2023/2024. C'est en 2024 que tous les employeurs pourront consulter les passeports de prévention.

**Le portail d'information a été ouvert le 5 octobre 2022 et est accessible à l'adresse suivante :**

**<https://passeport-prevention.travail-emploi.gouv.fr/>**

### **Finalité du passeport prévention**

Le passeport de prévention devra rester un outil au service des employeurs et des salariés. Il doit faciliter la circulation entre eux de l'information sur les formations suivies, les compétences acquises et les certificats obtenus.

- il ne doit pas être un moyen de contrôle des compétences des salariés ;
- il ne doit pas constituer un prérequis obligatoire à tout recrutement de salariés ;
- il ne doit pas avoir pour finalité d'être un outil de contrôle des formations dispensées par l'employeur. Comme ce dernier renseigne le passeport de prévention, la priorité devra être donnée à un accompagnement de ces derniers, en particulier pour les TPE/PME.

### **Obligations de déclaration**

Le CNSPT distingue :

- l'obligation de déclaration de l'organisme de formation. Cet organisme alimente le Passeport de prévention du titulaire pour la formation qu'il aura assurée ;
- l'obligation de déclaration de l'organisme certificateur.

Pour les formations débouchant sur une certification, l'alimentation par l'organisme certificateur du passeport d'orientation, de formation et de compétences du salarié entraînera l'alimentation, par ricochet, du passeport de prévention.

[Décret n° 2022-1712 du 29 décembre 2022 relatif à l'approbation de la délibération du comité national de prévention et de santé au travail du conseil d'orientation des conditions de travail fixant les modalités de mise en œuvre du passeport de prévention et de sa mise à la disposition de l'employeur](#)

### **Sont concernées :**

Les formations en santé-sécurité visées par le Code du travail et réalisées par des organismes de formation externes ou réalisées en interne par l'entreprise et notamment amiante, travaux sous tension, travaux en hauteur, appareils de levage ou équipement de travail mobile auto-moteur, etc.

### **Ne sont pas concernées :**

Les formations liées à la prise de poste de travail et à son évolution, les "formations non réglementées avec objectif précisé par la réglementation pour des postes qui nécessitent l'habilitation par l'employeur" (CACES, risque pyrotechnique), et pas l'habilitation elle-même.

### **Calendrier du déploiement opérationnel :**

**Avril 2023 :** Ouverture du passeport de prévention pour les travailleurs, parcours et attestation

**2023/2024 :** Ouverture du passeport de prévention employeurs, déclaration des données

**2024 :** Consultation des passeports de prévention par les employeurs

### **A noter :**

**Le CNSPT retient comme date de l'ouverture effective, avril 2023,** les deux dernières étapes constituant de simples évolutions fonctionnelles.



## Rapport de la Cour des comptes sur la prévention et gestion des déchets

Dans son [rapport annuel 2023](#), la Cour des comptes fait une nouvelle fois le constat du retard de la France en matière de réduction des déchets et de recyclage. Elle rappelle que la France ne figure pas parmi les pays européens les plus avancés pour la maîtrise du volume des déchets ménagers et assimilés (DMA), qui correspondent pour l'essentiel aux déchets municipaux produits quotidiennement par les foyers, principalement collectés en porte à porte (582 kg par habitant et par an), ni pour leur recyclage. La moitié encore non triée de ces déchets, soit 249 kilos d'ordures ménagères résiduelles (OMR) par habitant et par an, pourrait ainsi faire l'objet d'une valorisation adaptée si les objectifs fixés par le cadre législatif et réglementaire instaurant une économie circulaire étaient respectés, soulignent les magistrats financiers. Les intercommunalités sont dans ce cadre appelées à promouvoir la prévention et le tri auprès des citoyens. Le consommateur est également invité à acheter des biens plus durables, qui produisent des déchets

moins volumineux ou plus facilement recyclables et réparables.

Pour faciliter cette évolution, l'État et les collectivités territoriales peuvent développer les moyens à leur disposition (écocontribution versée par les entreprises, réseau de réemploi). Plusieurs territoires ont ainsi pu réduire de manière significative leurs quantités de déchets en participant à des actions nationales innovantes comme le programme "Territoire zéro déchet zéro gaspillage", le réseau de lutte contre le gaspillage alimentaire (Regal) ou la création de magasins proposant les articles en état de marche déposés en déchèterie, relèvent-ils. Lorsque la production de déchets ne peut pas être évitée, le développement de la qualité du tri doit permettre d'en améliorer la gestion. Enfin, la Cour des comptes formule trois grandes recommandations. La première, qui s'adresse à la fois au ministère de la Transition écologique et aux régions, serait de confier dès cette année aux observatoires régionaux de la gestion et de la prévention

des déchets le suivi de la mise en œuvre par les intercommunalités des objectifs nationaux. Ils proposent aussi aux régions de généraliser les contrats qu'elles peuvent passer avec les éco-organismes pour la déclinaison des objectifs nationaux de ces filières à leur échelle. Enfin, la troisième recommandation, destinée au ministère de la Transition écologique et aux régions, serait d'intégrer dans chaque contrat de plan État-région la délégation des crédits de l'Ademe en matière de transition énergétique et d'économie circulaire. Une proposition à laquelle le ministre de la Transition écologique s'est dit défavorable, dans sa réponse jointe au rapport, ajoutant qu'il s'agit d'une "possibilité donnée par la loi aux régions et non d'une obligation". Cette mesure nouvelle nécessite, selon lui, "un temps d'appropriation de la part des collectivités territoriales concernées de façon à pouvoir en tirer les enseignements avant d'étudier une éventuelle évolution législative du dispositif".

## Parution de la 2<sup>nd</sup>e édition du guide juridique des responsables HSE

Publiée en ce mois de mars 2023, la seconde édition du Guide juridique des responsables HSE s'adresse aux professionnels de la prévention des risques industriels et professionnels. Le guide juridique des responsables HSE est l'ouvrage indispensable à la maîtrise des risques dans une entreprise.

Fruit de 14 ans d'expérience, c'est le premier ouvrage pour s'y retrouver dans la réglementation abondante et dispersée du HSE.

Il permet aux responsables HSE d'assurer le suivi de la conformité réglementaire de tout site et activité professionnelle, notamment dans le cadre des normes ISO 14 001, 45 001 et 50 001.

### Un guide pratique qui fait l'état du droit français et européen en matière de HSE

Cet ouvrage, rédigé par la juriste Hermine Balesdent, s'adresse à toute entreprise privée, industrielle, commerciale, administrative, artisanale implantée sur le territoire métropolitain, engagée ou non dans une démarche de certification, qui souhaite se conformer à la réglementation environnementale et de prévention des risques professionnels, aux professionnels de la prévention des risques industriels et

professionnels et aux étudiants dans ces domaines.

Il compile les réglementations nationales et européennes de l'environnement de la sécurité industrielle, de l'énergie et de l'hygiène et la sécurité du travail, complétées par d'autres branches du droit qui peuvent avoir un impact sur l'environnement et / ou la sécurité (Code de la construction et de l'habitation, Code de la santé publique, Code des transports, Code de la route) qui s'imposent à l'exploitation d'une activité de production, de service ou de BTP.

Des outils facilitent le traitement des informations :

- une méthode et des grilles pour élaborer l'état des lieux dont certaines constituent des enregistrements obligatoires (registre des déchets ; registre des ESP...)
- des récapitulatifs : liste des documents à détenir, liste des contrôles périodiques à effectuer, liste des formations obligatoires, etc.
- une table des matières détaillée et un index alphabétique qui assure les liens entre les différentes branches du droit traitant d'une même sujet permettent au lecteur de retrouver l'information cherchée.

> [Commander le livre](#)

## Le second pourvoi de Plastics Europe sur le bisphénol A à son tour débouté par la justice européenne

La Cour de justice de l'UE a suivi l'avis de son avocat général et donné une nouvelle fois raison, le 9 mars, à l'Agence européenne des produits chimiques (Echa) dans la bataille qui l'oppose au lobby européen du plastique. Ce dernier tentait d'obtenir l'annulation d'une décision de l'Echa identifiant le bisphénol A comme substance extrêmement préoccupante, car dotée de propriétés perturbant le système endocrinien et susceptible d'avoir des effets graves sur l'environnement. Sa demande d'annulation ayant été rejetée fin 2020, Plastics Europe avait alors introduit un pourvoi reprochant à la Cour de n'avoir pas respecté le principe d'excellence scientifique. Dans son arrêt rendu le 9 mars, la Cour maintient, elle, n'avoir commis aucune erreur de droit.

## Le Groupe RG poursuit son engagement dans le recyclage

Engagé dans la transition du secteur des EPI, d'un modèle économique linéaire vers un modèle circulaire depuis 2020, le Groupe RG propose les solutions TerraCycle®. Elles permettent de revaloriser ses EPI grâce à la solution de recyclage des boîtes Zéro déchet™ (98% de déchets collectés sont valorisés).



## HOMMAGE à Raymond SIEFFERT



Le 18 décembre dernier, Raymond Sieffert nous a quittés.

Président du SYNAMAP pendant plus de 20 ans, il aura marqué l'ensemble des personnes qui a croisé son chemin, tant par son professionnalisme que par sa personnalité charismatique.

Durant toutes ses années de mandat de Président, il a oeuvré pour le développement du syndicat avec la volonté d'en faire une organisation représentative du marché des EPI en France.

Très actif au niveau européen, il a participé aux réunions de normalisation des EPI pour faire évoluer la réglementation des EPI en faveur des fabricants français.

## Actuel Vet, l'un des adhérents phares d'EPI Center, intensifie son maillage sur la façade ouest

Actuel Vet a ouvert un cinquième point de vente, le 30 janvier, à La Roche sur Yon (85) en Vendée pour renforcer sa présence sur la façade ouest et être toujours plus proche de ses clients. Avec 375 m<sup>2</sup> d'exposition, ce "Giga Store" est la première réalisation grand format adoptant le nouveau concept store de l'enseigne EPI Center.

Cette ouverture était l'occasion de déployer tout le mobilier de ce concept novateur, valorisant le vêtement de travail et les EPI.

Il est enrichi d'un corner dédié à la femme, de corners de marques, d'un espace consacré à l'univers CHR et aux métiers de la santé et de l'esthétique, d'une zone d'exposition saisonnière, et bien sûr, d'EPI présentés sur près de 100 m<sup>2</sup>.

L'expérience client a été particulièrement étudiée pour ce magasin spacieux et lumineux. Il est conçu pour faciliter la circulation et la découverte des offres par univers professionnel. Les différents espaces s'approprient les codes du prêt à porter afin de favoriser le choix et le confort d'achat.

L'équipe conseille tous les professionnels en recherche de solutions en adéquation avec leur métier (industrie, bâtiment, métiers de bouche, médical, accueil, collectivités, ...). Par ailleurs, le magasin est également ouvert aux particuliers soucieux de leur sécurité.

### Actuel Vet, adhérent visionnaire d'EPI Center : 20 ans de développement !

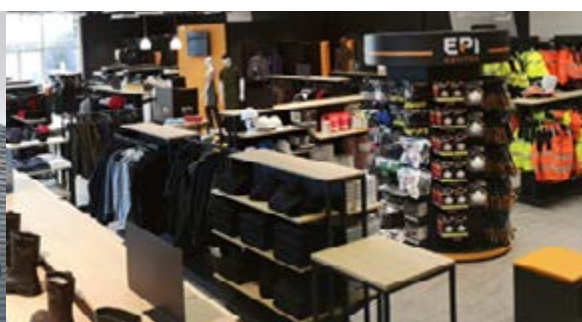
Cette 5<sup>ème</sup> implantation à La Roche sur Yon (85) est un trait d'union stratégique venant renforcer la présence d'Actuel Vet sur la façade ouest.

Actuel Vet, tout comme le groupement EPI Center sont des filiales du groupe RG Safety. C'est pourquoi Actuel Vet s'engage pour montrer l'exemple et initier de nouvelles solutions pour que les adhérents soient plus performants ; auprès des clients comme dans la gestion et le développement de leur entreprise. Le partage d'expérience comme gain de temps et source de développement fait partie de l'ADN d'EPI Center.

Actuel Vet joue ainsi pleinement son rôle de laboratoire expérimentant de nouveaux concepts et services : plateforme logistique, blanchisserie professionnelle, ...

### Actuel Vet et le concept store EPI Center

Le concept store est un élément important dans le service aux clients pour la facilitation de l'acte d'achat et le choix des équipements adaptés. Il se décline dans la création de nouveaux points de vente tout comme dans la rénovation des points de vente existants. En effet, si 75 % du CA découle du travail des commerciaux sur le terrain, le magasin est une vitrine et un outil indispensable. Mise en scène et éclairages ont été conçus à la demande d'EPI Center par une équipe de professionnels, tous spécialisés dans le retail et l'expérience client.



- 5 points de vente, totalisant 1 500 m<sup>2</sup> de surface de vente
- 1 plateforme logistique de 2 500 m<sup>2</sup>
- 94 collaborateurs
- 16 M€ : CA en 2022 pour 4 points de vente

# Objectif planète

Test produits à grande échelle pour un monde plus durable



protecting people

## uvex : Test produits à grande échelle pour un monde plus durable

Depuis 1926, uvex s'applique à protéger les personnes et, par extension, la planète au travers d'objectifs ambitieux à la fois sociaux, économiques et écologiques.

Avec OBJECTIF PLANETE, uvex encourage à s'engager à ses côtés vers une démarche plus durable en testant ses solutions produits parmi les plus respectueuses des enjeux environnementaux.

Vous pouvez postuler en renseignant le [formulaire de candidature](#) et recevoir jusqu'à trois échantillons parmi une sélection de produits innovants.

Testez ainsi la qualité et la longue durée de vie des produits uvex ! Assurez-vous que l'utilisation de matériaux recyclés ou biosourcés n'impacte en aucun cas les performances des produits en termes de protection et de confort !

### La démarche "protecting planet" au cœur de la stratégie uvex

"protecting people" est sa mission. L'objectif est de proposer des produits garantissant aux personnes la protection dont elles ont besoin. Cependant, pour uvex, la notion de protection porte non seulement sur l'intégrité physique, mais englobe aussi le contexte social, environnemental et économique. C'est ainsi que notre mission "protecting people" a donné naissance au label "protecting planet", une promesse de protéger la société et l'environnement. Cette philosophie est appliquée et intégrée à tous les niveaux afin de proposer les produits les plus durables possibles.

### Une sélection de produits innovants et un emballage réutilisable

Une large gamme de produits a été sélectionnée : lunettes, lunettes-masques,

bouchons d'oreille jetables et réutilisables ainsi que des gants de protection afin de répondre à un large éventail de risques au travail.

Dans le cadre de cette opération, uvex encourage à éviter un déchet. Les échantillons sont ainsi livrés dans un colis réutilisable Hipli.

Pour que les colis réutilisables Hipli vivent jusqu'à cent vies, le geste le plus important est le retour du colis. Son enveloppe préaffranchie permet de le déposer gratuitement dans n'importe quelle boîte aux lettres.

Pour postuler à OBJECTIF PLANETE, [cliquez ici](#).



Postulez en renseignant le formulaire candidature.



Vous êtes contacté par l'un des spécialistes EPI uvex qui vous accompagnera dans la sélection des produits à tester.



Vous recevrez jusqu'à 3 échantillons à faire tester par les membres de votre équipe directement sur le terrain.



Faites part de votre expérience en complétant le formulaire d'évaluation.

## Lemaitre Sécurité promet une empreinte responsable !

Lemaitre Sécurité a créé son label interne Lemaitre Safety Green avec la volonté de fabriquer des EPI durables, fiables et éco-responsables.

Lemaitre Safety Green est donc un label interne de Lemaitre Sécurité qui vise à adopter une politique écologique dans le processus de production des chaussures de sécurité mais également dans leur fin de vie.

En début d'année, les équipes de Lemaitre Sécurité ont injecté la première paire de chaussures de sécurité comprenant 20% de PU (polyol) recyclé. Un grand pas vers des chaussures de sécurité plus responsables et une production avec moins de déchets.

Lemaitre Sécurité a également mis en place un projet pilote Lemaitre Circular, destiné à prendre en charge la fin de vie des produits labellisés Lemaitre Safety Green.

De plus, Lemaitre Sécurité recycle ses déchets en polyuréthane. Une fois la chaussure injectée, remplissage du moule formant la semelle extérieure, celle-ci est emmenée au poste d'ébarbage où le surplus de polyuréthane est retiré. Les déchets sont ensuite récupérés par son partenaire RAMPF Group, qui sépare le polyol du polyuréthane. C'est un procédé qui permet à Lemaitre Sécurité d'ajouter le polyol recyclé dans sa "recette" pour créer ses semelles.

Et pour finir, la première gamme certifiée Lemaitre Safety Green sera bientôt mise sur le marché !

### Cahier des charges Lemaitre Safety Green

- Matériaux
  - matières à dessus (tige) : > 50% recyclées ou récupérées
  - chaussure : > 25% à 30% de matières recyclées ou récupérées (norme ISO 14021 : 2016)
  - réemploi de déchets de production (embouts et semelles)
  - un minimum de 5 composants recyclés ou récupérés
- Provenance des matériaux
  - circuit court avec au moins 80% des matières originaires d'Europe ou du bassin Méditerranéen
  - semelle injectée en France
- Emballage
  - boîte à chaussure en carton 100% recyclé



# LEMAITRE CIRCULAR



## RECYCLEZ VOS CHAUSSURES DE SÉCURITÉ AVEC LEMAITRE !



# "Formation technique EPI" du SYNAMAP

prochaine session  
du 19 au 23 juin 2023

un module complet et pointu  
animé par des experts du syndicat

## Objectifs :

- Renforcer ses compétences techniques sur les EPI.
- Connaître la réglementation EPI
- Intervenir en véritables prescripteurs d'EPI dans l'analyse des risques.
- Préconiser les EPI adaptés aux situations de travail, etc.

## Programme :

La formation Technique EPI du SYNAMAP aborde la réglementation française et européenne, ainsi que les aspects techniques des différents types de protections de toutes les familles d'EPI.

# En pratique

Protection des yeux

## Protection UV 400, la solution contre les rayons ultraviolets

L'écran UV 400 signifie que les verres des lunettes ont reçu un traitement lors de leur fabrication, qui filtre 100 % des rayons ultraviolets présents sur notre planète : UVA, UVB et UVC.

### Le rayonnement ultraviolet et ses risques

Les rayons ultraviolets sont présents partout et peuvent être générés naturellement par le soleil ou être produits artificiellement. Le travail à l'extérieur expose à un rayonnement UV nocif continu.

A long terme, une dose d'UV trop importante rendra l'œil plus fragile et pourra entraîner des pathologies comme la conjonctivite, la kératite ou accélérer la survenue de la cataracte ou la DMLA (dégénérescence maculaire liée à l'âge).

C'est pourquoi l'Organisation mondiale de la santé (OMS) recommande une protection oculaire maximale.

### L'écran UV 400

S'agissant des lunettes de protection, la norme EN 170 exige une protection contre les rayons UV jusqu'à une longueur d'onde de 380 nanomètres. Cependant, il a été scientifiquement prouvé que cette protection n'est pas suffisante ce qui pose toujours un risque important. La protection UV jusqu'à 400 nm constitue donc la meilleure solution de protection.

Attention, il est important de savoir que tous les verres solaires ne filtrent pas 100% des UV. Pour les reconnaître, il faut regarder la branche des lunettes : celle-ci doit comporter une mention écrite, "CE" ou "UV 400", qui représente la norme en vigueur.

Ni la teinte ni son intensité ne filtrent les UV, mais simplement le traitement qui est réalisé sur le verre de la lunette.

Il ne faut pas confondre UV 400 et Indice/catégorie des verres qui représente le taux de luminosité qui entre à l'intérieur de la monture de lunettes de soleil.

### Avantages de la protection uvex UV400

- **Filtre tous les rayons UVA** : 20% des rayons UVA ne sont pas filtrés avec une protection jusqu'à 380 nm.
- **L'échauffement des cellules** est multiplié par 10 sur la plage de rayonnement de 380 à 400 nm.
- La **part de lumière bleue nocive** (HEV), particulièrement dangereuse pour la rétine, est **réduite de 15%**.
- Les yeux et les tissus cutanés environnant **sont protégés contre les dommages à long-terme.**

Source uvex

### A savoir

**Les rayons UVA** (longueur 315-400 nm) représentent près de 95% du rayonnement UV qui atteint la surface de la Terre. Ils peuvent pénétrer plus profondément dans le tissu humain non protégé et peuvent l'endommager de façon indirecte.

**Les rayons UVB** (280-315 nm) ne pénètrent pas au-delà des couches superficielles de la peau et sont relativement absorbés par la couche cornée de l'épiderme (mélanine). Une partie des UV-B solaires est filtrée par l'atmosphère. De fortes intensités d'UV-B sont dangereuses pour les yeux et peuvent causer le "flash du soudeur" ou photokératite, car ils ne sont arrêtés qu'à 80% par le cristallin de l'adulte.

**Les rayons UVC** (10-280 nm), de courte longueur d'onde, sont les UV les plus nocifs, mais ils sont complètement filtrés par la couche d'ozone de l'atmosphère et n'atteignent donc pas théoriquement la surface de la Terre.



Chaussures de protection

## Nouvelle norme EN 20345 : Lemaitre Sécurité vous l'explique en vidéo

Expert EPI, Jean-Pierre Boutonnet, directeur commercial France de Lemaitre Sécurité et également président de la commission "Chaussures de protection" du SYNAMAP, présente l'évolution de la nouvelle norme EN 20345 en vidéo.

Un outil pratique qui vous aidera à comprendre tous les changements apportés de façon claire et rapide !

Pour visionner la vidéo, [cliquez ici](#).



# Produits et solutions

Découvrez les derniers produits et solutions proposés par les adhérents du SYNAMAP, experts de la sécurité des Hommes au travail et des équipements de protection individuelle.

## ANSELL HEALTHCARE EUROPE NV



### HyFlex® 11-571

Normes : EN388 : 4X43D ; EN 16350.  
Adapté pour le contact alimentaire :  
Certifié Oeko-Tex® 100 et DermaTest®

Descriptif : La technologie INTERCEPT™ nouvelle génération offre une protection à la coupure élevée tout en garantissant le confort du porteur. Sa conception le rend 20% plus léger que les gants standard EN ISO D. Durabilité accrue pour une utilisation prolongée grâce au renfort pouce/index et à la technologie FORTIX™, délivrant ainsi une résistance supérieure à l'abrasion. Compatible avec les écrans tactiles.

Applications : Assemblage et manipulation de pièces tranchantes, emboutissage léger, maintenance/entretien.

[www.ansell.com/fr/fr/products/hyflex-11-571](http://www.ansell.com/fr/fr/products/hyflex-11-571)

## DAMART PRO



### Tee-shirt Thermolactyl Degré 5 (réf. 30240)

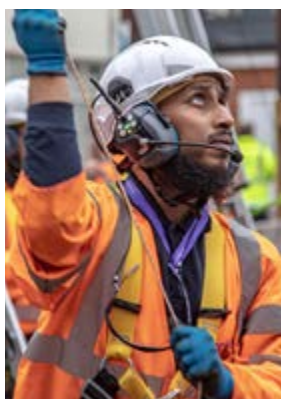
Normes : Traitement BI-OME® ; OEKO-TEX®.

Descriptif : Tee-shirt homme gamme Froid Extrême. Dispose de la meilleure innovation avec des fibres chargées qui limitent la déperdition des infrarouges du corps et une structure qui permet l'évacuation rapide de l'humidité. Intérieur doux. Couleur : gris ardoise. Composition : 95% polyester, 5% élasthanne. Tailles : S à 3XL.

Applications : Pour les métiers exigeant des déplacements et des efforts physiques dans un environnement froid.

[distributionpro@damartpro.com](mailto:distributionpro@damartpro.com) - [www.damartpro.com](http://www.damartpro.com)

## JSP SAFETY GmbH



### SONIS® COMMS

Normes : EN352-1 ; EN352-3 ; EN352-4 ; EN353-6 ; EN352-8 ; EN300 328 ; EN50581 ; EN301 489-17.

Descriptif : Outil de communication performant, le casque Sonis® Comms offre une protection auditive efficace et la possibilité de communiquer en toute sécurité dans des environnements bruyants. La technologie DMC® intégrée crée un réseau privé autonome avec un maximum de 15 opérateurs.

Applications : Industrie manufacturière, construction & infrastructure, activités de sylviculture, etc.

[pierre.zyromski@jsp.co.uk](mailto:pierre.zyromski@jsp.co.uk) - [www.jspsafety.com](http://www.jspsafety.com)

## DELTA PLUS



### Bottes polyuréthane AEROFOOD S4 CI SRC

Norme : EN ISO 20345 ; S4 CI SRC.

Descriptif : Des bottes légères au design épuré (lisse), ergonomiques pour un confort au quotidien (effet seconde peau) et faciles à nettoyer pour une hygiène optimale. Une semelle pensée et étudiée pour bénéficier d'une très bonne résistance anti glisse.

Applications : Industries agro-alimentaires.



### Antichute à rappel automatique AN106PF

Normes : EN360 140 kg ; RfU PPE-R/11.060 (certification horizontale) ; RfU CNB/P/11.085 (F2) ;

Descriptif : Antichute à rappel automatique compact pour travaux sur plateformes élévatoires. Double leading edge. Double émerillon. Témoin de chute. Un connecteur double action 12 mm. Un crochet 21 mm.

Applications : Idéal pour les travaux en nacelle. Permet de travailler en toute sécurité et sécurise la victime en cas d'éjection de la nacelle.



### Pantalon de travail M2LPA3

Norme : EN14404 (Type 2 - Niveau 0).

Descriptif : Pantalon léger 100% coton 195 g/m<sup>2</sup> pour plus de confort en été. Coupe Regular. Taille côtés élastiques. Genoux préformés. 7 poches dont 1 mètre.

Applications : Artisans, second œuvre

[information@deltaplus.fr](mailto:information@deltaplus.fr) - [www.deltaplus.fr](http://www.deltaplus.fr)

# Produits et solutions

## DRÄGER FRANCE SAS



### Dräger Alcotest® 7000 Nouvelle génération d'appareils de dépistage d'alcool

Norme : EN15964.

**Descriptif** : L'éthylotest Alcotest® 7000 est la nouvelle génération des appareils de dépistage Dräger : plages de mesure et de température plus étendues, maintenance réduite et diverses possibilités de connectivité. Les tests d'alcoolémie s'effectuent aussi bien à l'aide d'un embout buccal qu'avec un cône de soufflage. La mesure précise de l'alcoolémie n'a jamais été aussi rapide, simple et efficace !

**Applications** : Dans le cadre d'une politique de prévention des addictions en milieu professionnel, cette nouvelle génération d'éthylotests pourra pleinement répondre à vos besoins.



### Dräger DrugCheck® 3000 FR La référence en matière de dépistage de stupéfiants

**Descriptif** : Kit de détection salivaire de 5 substances illicites : THC, AMP, MET, COC, OPI (cannabis, amphétamines, méthamphétamines, cocaïne, opiacés). Test de dépistage de drogues compact et rapide par prélèvement buccal offrant des résultats fiables. Très facile d'utilisation et spécialement optimisé pour le marché français.

**Applications** : Ce dépistage de stupéfiants vient compléter l'offre d'une prévention des addictions en milieu professionnel.



### Dräger MFC 7000

**Normes** : DIN EN ISO 12100 Sécurité des machines (03/2011) ; CEI 60204-1 Sécurité des machines - Équipement électrique des machines - Partie 1 : Exigences générales (06/2019).

**Descriptif** : La Dräger MFC 7000 est une cabine multifonction qui nettoie, désinfecte, sèche les équipements de protection respiratoire et les tenues de protection chimique.

**Applications** : La MFC 7000 répond aux besoins des SDIS et sites industriels travaillant dans des environnements à risque.

infofrance@draeger.com - www.draeger.com

## SMART DIGITAL SERVICES



### KEEP CONTROL

**Normes** : UE 2016/425 ; MASE ; ISO 45001 ; GWO.

**Descriptif** : Mise à disposition d'un outil complet de suivi des équipements comprenant : Vente du marquage RFID / Code 2D ; Intégration des datas clients/fournisseurs ; Logiciel et application mobile.

**Applications** : Suivi des EPI et matériels soumis à un contrôle, activités itinérantes et multirisques, réponse exigences ISO 45001 / MASE / GWO.

contact@smart-digital-services.com - www.keep-control.fr

## KOLMI HOPEN



### Combinaisons Weepro Labo

**Norme** : Testées au tambour de Helmke selon la méthode IEST-RP-CC003.4.

**Descriptif** : Conçues avec la matière innovante MICROMIUM®, légère et très peu contaminante. Compatible avec les environnements contrôlés à partir de la classe Iso 4. Double emballage entièrement scellé. Disponibles avec ou sans surbottes intégrées avec bande élastique à la cheville & semelle antidérapante. Coutures renforcées et élastiques tunnelés. Disponibles en stérile et non stérile

**Applications** : Industries pharmaceutiques et cosmétiques, Biotech, recherche, industries haute technologie, appareils médicaux.

beguillet@kolmi-hopen.com - www.kolmi-hopen.com

## MAPA PROFESSIONAL



### Ultranitril 410

**Normes** : EN 388 ; EN 407 ; EN ISO 374-1 Type A.

**Descriptif** : Gant qui allie protection chimique et coupure Niveau C avec une combinaison unique de nitrile et PVC pour une meilleure résistance face aux acides et un grip optimal. Doubleure haute visibilité pour avertir l'utilisateur de tout dommage de la barrière chimique.

**Applications** : Industrie mécanique et automobile, industrie chimique, autres industries.

sophie.daguenet@newellco.com - www.mapa-pro.com





# ANTICHUTE

Innovation KRATOS SAFETY

## KRONOS, antichute à rappel automatique à vitesse d'enroulement constante, câble acier 10 m

Fort d'une offre de plus de 400 produits (harnais, enrouleurs, antichutes coulissants, longes absorbeur, longes, connecteurs, points d'ancrage, matériel de travaux sur cordes, sauvetage, espaces confinés...), KRATOS SAFETY offre une solution antichute complète avec des services haut de gamme et orientés clients.

Sa dernière innovation, KRONOS, est un antichute à rappel automatique 10 m avec enroulement à vitesse constante.

**Cette technologie permet de protéger le mécanisme interne et le câble dans le cas où celui-ci ne serait pas soutenu pendant l'enroulement.** Un mécanisme de freinage interne est intégré pour réduire la force d'arrêt des chutes à moins de 6 kN.

Le boîtier est fabriqué en polymère robuste et durable et est équipé d'une poignée de transport. Il est également doté d'un œil d'ancrage pivotant à 180° et d'un connecteur en aluminium à l'extrémité de l'ancrage.

Le dispositif est livré avec un câble métallique en acier galvanisé (diamètre 4,5 mm), muni d'un crochet à verrouillage quart de tour en aluminium avec émerillon et indicateur de chute, et d'une poignée de préhension.

Ce produit, conforme à l'EN 360:2002, est particulièrement recommandé pour les sites où de nombreux opérateurs utilisent successivement le même produit, par exemple lors du chargement/déchargement, etc. Il est homologué pour un utilisateur d'un poids maximal de 140 kg en utilisation verticale uniquement.

## KRONOS





## Protection, confort et durabilité : des laminés recyclés pour la veste de travail Soft GORE-TEX Shell

Le recours à des matériaux et des procédés de production durables permet de réduire de plus de 50 % les émissions de CO<sub>2</sub> et de près de deux tiers la consommation d'eau.

GORE-TEX Professional (Gore) a lancé une nouvelle technologie pour une veste de travail souple, imperméable, coupe-vent et respirante avec un impact environnemental vraiment réduit. Trois leviers ont permis de diminuer considérablement l'empreinte environnementale de la technologie de la veste Soft GORE-TEX : la durabilité des matériaux, les textiles dérivés de bouteilles PET recyclées et, enfin, un procédé de tricotage circulaire et de teinture dans la masse, qui consiste à ajouter des pigments directement dans la solution de plastique fondu avant la fabrication de la fibre (solution dyed). Cela permet de réduire de près de 54 % les émissions de CO<sub>2</sub>, d'environ 64 % la consommation d'eau et de diminuer l'utilisation de produits chimiques. En outre, le procédé de tricotage circulaire permet d'obtenir un laminé doux au toucher.

### Procédés de production durables : tricotage circulaire et teinture dans la masse

Les procédés de production contribuent également à réduire l'empreinte écologique du produit : par exemple, les tissus extérieurs ainsi que la doublure du laminé Soft GORE-TEX 3 couches sont tricotés, ce qui consomme moins d'énergie que le tissage chaîne et trame. Cette méthode présente également l'avantage d'un grand confort au porté, ainsi qu'un drapé souple. La doublure intérieure du laminé est teintée dans la masse. Dans ce procédé de teinture,

le colorant est ajouté au polymère avant le filage. Le fil ainsi obtenu est teint en profondeur de façon permanente et peut être tricoté directement dans un textile. Comme aucun autre processus de teinture n'est nécessaire, la consommation de CO<sub>2</sub>, d'eau et de produits chimiques est réduite en conséquence. Selon l'indice Higg, la teinture en solution économise jusqu'à 90 % d'eau par rapport aux méthodes de teinture conventionnelles. L'utilisation de produits chimiques est réduite de 60 % et les émissions de CO<sub>2</sub> jusqu'à 58 %.

En outre, les textiles teints dans la masse sont 10 fois plus résistants à la lumière que les textiles teints de manière traditionnelle et ne se décolorent donc pas aussi rapidement.

Neilsen Reid, spécialiste produits chez GORE-TEX Professional, déclare : "Ce développement découle de deux points indépendants :

d'une part, une étude de marché auprès des utilisateurs finaux qui nous a permis de comprendre qu'ils souhaitent plus de souplesse dans les vêtements de travail, avec des affirmations telles que : "nous avons besoin de vêtements intempéries qui ne ressemblent pas aux imperméables classiques, ni par leur aspect, ni au toucher". Le développement de la technologie Soft GORE-TEX Shell s'est attaché à répondre à ce besoin.

D'autre part, nous tenons à réduire l'impact environnemental du produit. Il est important de noter que cela a été fait sans compromettre la protection durable

contre les intempéries associée à la marque GORE-TEX. L'étape suivante consistera à développer l'utilisation de contenus recyclés dans notre gamme de laminés, et d'obtenir le label Global Recycled Standard, une norme de certification indépendante et transparente".



NEW  
2023



# NOUVEAUTÉS ACCESOIRES



Solution Petzl pour le travail en hauteur comprenant un connecteur MINO, une longue TOOLEINK-L, une longue TOOLEASH.  
[www.petzl.com](http://www.petzl.com)



Access  
the  
inaccessible®

# UN SYSTÈME DE NOTATION DES EPI RESPONSABLES



Une démarche RSE évaluée et certifiée par un organisme indépendant



Un label ou une action au profit d'une cause sociale et/ou environnementale



Une fabrication du produit "à proximité" et dans des zones dont la performance environnementale est élevée



Une fabrication du produit à partir de matériaux recyclés évalués selon le référentiel de la norme EN ISO 14021 : 2016



REJOIGNEZ LE PROGRAMME RGREEN CONCEPT™ !  
SOYONS TOUTES ET TOUS ACTEURS  
D'UNE ÉCONOMIE PLUS RESPONSABLE !

Une **scorecard**, résultat de l'analyse de vos achats d'EPI.



Des **propositions** de plans d'optimisation.



Des **actions** qui valorisent votre démarche RSE.

# Produits et solutions

## MOLINEL



### Collection PULS<sup>2</sup>

2 thèmes : JOIN THE WAVE et SURVIVAL

Norme : EN 14404 (pantalon genouillères SURVIVAL - versions homme et femme) ; EN 343 (parka et doudoune SURVIVAL).

Descriptif : La collection, "Join the wave", adopte les codes éco-responsables (matières recyclées, biologiques, tissus durables...).

La collection "Survival" propose des vêtements techniques dans des matières inédites (néoprène, bi-stretch, mix Cordura®/coton...) et avec des détails esthétiques originaux (pression innovante, poches aimantées, détails 3D...).

Applications : Artisanat, PME/TPE, logistique.

marie.huvet@molinel.com - www.molinel.com

## ROSTAING



### FULLSENS

Normes : EN 388 : 3X41F ; ISO 13997 : 43.9 N.

Descriptif : Gant (jauge 18) 40 % plus fin qu'un gant 13 avec performance anti-coupure supérieure ! Ce gant vous apportera un effet seconde peau et une résistance inégalée.

Applications : Opérations de montage et manipulation de pièces fines et très coupantes, nécessitant une grande précision. Secteurs du métal, verre, maintenance, mécanique, cartonnerie, logistique.

product@rostaing.fr - www.rostaing.com

## SOLIDUR



### Bottes Airstream

Norme : EN ISO 20345 : 2011 S5 SRC CI.

Descriptif : SOLIDUR présente la botte innovante Airstream : le confort du chausson et le respirant d'une chaussure.

Le Solithane® est 30% plus léger et isolant que le PVC ou le caoutchouc.

Le néoprène 360° résiste au froid jusqu'à -50°C. Le "mesh 3D" thermorégule vos pieds.

L'insert GripControl® dans la semelle accentue l'adhérence et la durabilité.

Applications : Idéales pour des pratiques professionnelles tout terrain : agriculture, élevage, jardinerie, maraîchage, TP...

contact@solidur.fr - www.solidur.fr

## SORIFA



### Dermecran® - Protection polyvalente sans silicone - Tube 50 ml (réf. LIB001)

Norme : Protection polyvalente, Forme un écran protecteur souple, Pénètre rapidement, Non grasse, Préserve le pouvoir tampon de la peau, Résiste à l'eau, Sans silicone et sans parfum.

Descriptif : Crème de protection polyvalente sans silicone pour les mains, visage et corps. Son pH légèrement acide préserve l'intégrité et le rôle protecteur de la peau. Formule haute tolérance.

Applications : Protège contre les solutions aqueuses, peintures, vernis, résines, colles, ciments, huiles, graisses, cambouis, solvants.

sorifa@homme-de-fer.com - www.sorifa.com

## SPASCIANI



### MASQUE COMPLET Gamme TR2002

Normes : EN 136.

Descriptif : Gamme de masques panoramique de classe 2 ou 3 avec plusieurs usages (pression négative, surpression, pression positive), utilisables avec des filtres à pas de vis standard EN 148-1 ou en bi-galettes série 2000 de chez Spasciani. Peuvent être en TPE en classe 2, EPDM ou Silicone en classe 3 avec un oculaire à large champ panoramique, en polycarbonate ou en polycarbonate anti-rayure anti-solvant. Différents accessoires disponibles.

Applications : Nucléaire, usines chimiques et pétrochimiques, peinture industrielle et automobile, transports de matières dangereuses, marché agricole, etc.

i.stregloff@spasciani.fr - www.spasciani.fr

## T2S



### GAMME EPI HAUTE VISIBILITÉ LONG LIFE

Normes : EN ISO 20471 ; certifiée GRS (Control Union CU1066921) ; EN343 ; conformité loi AGECE.

Descriptif : Une gamme de vêtements haute visibilité éco-conçus, durables comprenant tee-shirt, parka, softshell, sweat. Association du polyester recyclé avec du tissu CORDURA® sur les zones les plus exposées à l'usure.

Applications : Protection contre le froid. Idéal pour l'intersaison. Disponible en différents coloris.

info@t2s.fr - www.t2s.fr

# Produits et solutions

## TRACTEL



### Harnais HT Access

Normes : EN 361 ; EN 358 ; EN 813.

Descriptif : Harnais polyvalent et confortable avec une ceinture et un dossier confort.

Ancrages antichute dorsal et sternal gris.

Ancrages ombilical pour le travail en suspension et latéraux pour le maintien au travail bleus.

Applications : Idéal pour les applications de travail en suspension, de sauvetage ou d'arrêt de chute.

info.tsas@tractel.com - www.tractel.com

## UVEX HECKEL



### MACASPHALT

Normes : EN ISO 20345: 2011 - S3 HI HRO SRA ; EN ISO 20345: 2022 - S3 FO HI HRO.

Descriptif : Semelle caoutchouc MACSOLE® ASPHALT légèrement nervurée qui ne laisse pas de trace sur l'asphalte tout en garantissant une très bonne adhérence ; avec couche PU pour une meilleure absorption des chocs.

Applications : Travaux sur enrobés - asphalte.



### uvex pheos S-KR Mips

Norme : EN 390 -30° MM.

Descriptif : Casque doté du système de sécurité Mips : une couche intérieure à faible frottement intégrée dans le casque aide à rediriger les mouvements de rotation agissant sur la tête pour réduire le risque de traumatisme cérébral .

Applications : Construction et BTP, industrie, énergies et environnement.

contact.france@uvex-heckel.fr - www.uvex-safety.fr - www.heckel.fr

## MABÉO INDUSTRIES

### LANCE AVEC SON PARTENAIRE BASE UNE NOUVELLE GAMME DE CHAUSSURE DE SÉCURITÉ ADAPTÉE AUX TRAVAUX LOURDS

FORTREX garantit une protection totale pendant les travaux les plus extrêmes. Grâce à un système technologique révolutionnaire et des matériaux innovants, Fortrex apporte la protection et le confort, la flexibilité et la stabilité, l'amorti et la robustesse.



### POUR LES TRAVAUX LES PLUS LOURDS, DANS LES CONDITIONS LES PLUS HOSTILES.

- Protection étendue
- Confort insurpassable
- Flexible maximale
- Stabilité optimale
- Amorti supérieur
- Absorption des vibrations
- Robustesse et longévité

**FORTREX**  
LE SYSTÈME DE PROTECTION TOTALE

**BASE**  
PROTECTION

angelo.panzarella@mabeo-industries.fr - www.mabeo-direct.com

**mabéo**  
INDUSTRIES

Utile

## Produit chimique dans l'œil ou sur la peau : les bons réflexes

Pour sensibiliser les salariés à la conduite à tenir en cas de projection de produit chimique dans les yeux ou sur la peau, l'INRS met à disposition des entreprises des nouveaux supports.

Deux nouvelles affiches sont disponibles pour sensibiliser les salariés à la conduite à tenir en urgence en cas de contact d'un produit chimique avec la peau ou les yeux. Elles sont également proposées sous forme d'autocollants de plus petite taille pour pouvoir les apposer à proximité des postes de travail les plus à risque.

### Rappel des mesures d'urgence face au risque chimique

Les mesures d'urgence à appliquer en cas d'accident dû aux produits chimiques doivent être établies par écrit par le responsable de l'entreprise pour chaque lieu de travail où un risque chimique a été identifié.

Les mesures d'urgence précisent :

- la conduite à tenir en cas d'accident d'origine chimique ;
- les systèmes d'alarme et d'alerte ou autres systèmes de communication à utiliser, permettant de déclencher les opérations de secours, d'évacuation et de sauvetage ;
- les personnes à contacter (secours extérieurs, médecin du travail, infirmières du travail, salariés sauveteurs secouristes du travail, responsables hiérarchiques) ;
- les règles de limitation d'accès ou d'évacuation du personnel à appliquer en cas d'accident ;
- les équipements de premiers secours et de protection individuelle à utiliser.



Elles sont destinées à :

- être appliquées sur les lieux de l'accident sans se substituer à la prise en charge médicale ultérieure ;
- limiter les conséquences de l'accident non seulement pour la victime mais également pour les autres personnes présentes et pour l'environnement ;
- faciliter l'intervention des services de secours.

Les mesures d'urgence doivent être tenues à disposition des services d'intervention internes et externes.

Santé-travail

## L'Anses et l'INRS renouvellent leur partenariat

Le 18 janvier 2023, l'Anses et l'INRS ont signé un nouvel accord de partenariat. Ils poursuivent ainsi leur collaboration initiée il y a plus de dix ans pour mieux évaluer et prévenir les risques professionnels.

En renouvelant leur partenariat, les deux organismes renforcent la coordination de leurs actions en matière d'expertises et d'autres travaux scientifiques sur des domaines clés de la santé au travail, notamment les produits chimiques cancérigènes, les risques émergents, etc.

Avec la poursuite de cette collaboration, l'INRS et l'Anses se donnent les moyens d'augmenter la capacité de recherche et d'expertise scientifique en santé-travail afin de répondre aux objectifs du Plan Santé Travail.

Événement

## La semaine de la prévention

Dispositif 100% digital, la **Semaine de la prévention**, organisée chaque année par la FFB, accompagnée de ses partenaires prévention OPPBTP, SIST BTP et CARSAT/CRAMIF/CGSS se déroule cette semaine, du 27 au 31 mars.

Cet événement propose un programme de webinaires santé-prévention à la carte pour les chefs d'entreprise, l'encadrement et les compagnons.



Outils prévention

## Risque électrique : sensibiliser les entreprises et les salariés

L'INRS propose une série de 3 nouveaux autocollants pour sensibiliser à la prévention des risques électriques. Les deux premiers alertent sur l'importance de débrancher les appareils électriques ou les machines avant intervention ou nettoyage. Le troisième rappelle les distances à respecter lorsque l'on travaille à proximité des lignes électriques.



Editeur de Référence :

SYNAMAP  
21, rue Leblanc - 75015 PARIS  
Tél. : 01 79 97 75 10 / Fax : 01 79 97 75 15  
info@synamap.fr - www.synamap.fr

Directeur de la publication :  
Nicolas Bialy

Réalisation : Laure Crapard

Crédit photos : Adobe

Les articles de ce journal peuvent être reproduits, à condition de citer la source et d'en informer le SYNAMAP.